



Le SFETH a le plaisir de vous communiquer ses actualités

- **Dépôt des CQP Cordistes**

- Les CQP1 et CQP2 ont été déposés à la CPNE.  
Pour rappel, le CQP1 (Ouvrier Cordiste) est le certificat d'entrée dans la profession. Il correspond au premier niveau de qualification nécessaire à l'entrée dans la profession. L'ouvrier est autonome dans ses déplacements et dans l'exécution des tâches qu'il doit effectuer, mais n'est pas autonome dans les prises de décision qui traitent des choix techniques et de sécurisation du poste de travail. Il doit être accompagné d'un CQP2 pour chaque poste de travail.  
Le titre professionnel est validé par le CQP2 (Ouvrier Professionnel Cordiste). L'ouvrier est autonome dans ses déplacements et l'exécution des tâches qu'il doit effectuer, mais également dans les prises de décision qui traitent des choix techniques et de sécurisation de son poste de travail.
- Le CQP TOTC : Technicien en Organisation de Travaux sur Cordes. Le technicien est un sachant qui s'appuie sur des compétences managériales, administratives et QHSE afin de conseiller le délégué du chef d'entreprise sur la mise en place et le suivi des mesures de prévention et de sécurité dans la réalisation de chantiers d'accès sur cordes.
- Le CQP OPRN : Ouvrier Protection Risques Naturels. Le titre a été renouvelé pour une durée de 5 ans auprès de la CPNE. Une demande de dépôt au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) est en cours d'instruction. L'ouvrier maîtrise toutes les techniques utilisées en T.P. pour les protections contre les chutes de blocs et les avalanches.

## NEWSLETTER – janvier 2018

Ces certifications ont été présentées à la DGT (Direction Générale du Travail) en présence de la CGT cordistes, de la CAPEB et de l'OPPBTP. Ces discussions ont eu lieu dans le cadre d'un projet de texte Ministériel.

- **Guide de Bonnes Pratiques à l'attention des Donneurs d'Ordres**

Ce guide est en cours de rédaction et a pour objectif de mettre à la disposition des donneurs d'ordres privés ou collectivités locales, les informations liées à la prévention et à la sécurité des travailleurs et des usagers à l'occasion des chantiers. Il complète notamment le document édité par la FNTP en partenariat avec la DGT, la CNAMTS, la SMABTP, l'OPPBTP, le FNP, la Métropole Européenne Lilloise, Ensemble 77 et la DIT, en février 2017, intitulé «les incontournables de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics ».

Il rappelle le rôle des différents acteurs et le contexte réglementaire. Il traite de différentes questions relatives aux compétences attendues, à la définition des modes opératoires, aux exigences de qualification des intervenants et de la conformité du matériel. Il expose les conséquences potentielles du non respect de ces exigences, et propose des réponses techniques spécifiques.

- **Commissions santé / sécurité de la FNTP**

Le SFETH poursuit son investissement dans les actions pour l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Des fiches spécifiques métier validées par l'OPPBTP ont été élaborées dans le cadre du projet de référentiel métier (FNTP) destiné au Compte Professionnel de Prévention.

Des actions sont en cours dans le cadre d'une convention nationale signée avec l'OPPBTP pour prévenir l'usure professionnelle chez les cordistes (TMS).

Le SFETH s'inscrit également dans le cadre de commissions risques chimiques et formation santé-sécurité

- **Nous préparons l'événement de la profession : les Championnats de France Cordistes**



Cette 8<sup>ème</sup> édition 2018 se déroulera sur Marseille, à la Cité des Arts de la Rue, les jeudi 17 et vendredi 18 mai 2018.

Les informations utiles vous seront présentées sur le site des championnats :

<http://www.championnat-cordistes.com>

## NEWSLETTER – janvier 2018

Ces informations seront relayées sur le site du SFETH (<http://www.sfeth.com>) ainsi que sur les réseaux sociaux, LinkedIn et notre page Facebook.

- **Notre rendez-vous du vendredi 18 mai 2017 avec l'Assemblée Générale, la Cérémonie d'ouverture des finales du Championnat et une table ronde à l'attention des chefs d'entreprise et acteurs de la profession**

Cette journée du 18 mai sera l'occasion d'accueillir les acteurs de notre profession autour de temps d'échanges et de convivialité, favorisés par le dynamisme de cette compétition nationale.

La matinée sera consacrée à l'Assemblée Générale du SFETH qui présentera son rapport moral et financier.

A 13h30, une cérémonie d'ouverture des phases finales se fera en présence de nos partenaires institutionnels : FNTP, FFB, CAPEB, OPPBTP, et Représentants Syndicaux.

Cette cérémonie sera suivie à 14h par une table ronde adressée aux chefs d'entreprises et acteurs de la profession. Cette année les intervenants vous présenteront la rénovation des CQP Cordistes ainsi que le CQP OPRN pour les Travaux Publics. Les organismes financeurs et de Formation seront donc également conviés.

Cette présentation aura pour objectifs de :

- Présenter les référentiels de compétences métier CQP1 & 2 & TOTC & OPRN
- Présenter les modes d'organisation sur chantier que nous recommandons
- Présenter l'état des certifications et les projections des besoins du marché
- Répondre aux questions soulevées par les participants

Un mailing de plus de 700 contacts sera adressé à la profession afin de mobiliser les personnes potentiellement intéressées par le sujet.

Le SFETH reste à votre écoute,

Jacques Bordignon, Président du SFETH